

ARRETE DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le 03.03.26

ID : 084-218400893-20260206-26_DGS_110-AI

N° 26.DGS.110

OBJET : Délégation dans les fonctions d'Officier d'Etat Civil : Monsieur Jean-Michel APPLANAT

Le Maire de la Ville de Pertuis (Vaucluse),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son Article L 2122-18 qui confère au Maire les pouvoirs de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et en cas d'absence de ceux-ci, à l'un des Membres du Conseil Municipal.

Considérant l'absence et l'empêchement du Maire et des adjoints pour assurer la célébration du mariage de Monsieur Ruben, Manuel DO CARMO MARTINS et Madame Justine, Emmanuelle, Micheline APPLANAT, le 7 mars 2026 à 14 heures.

ARRETE

Article 1 : Monsieur Jean-Michel APPLANAT, Conseiller Municipal, est délégué pour remplir les fonctions d'Officier d'Etat Civil dans ladite Commune afin de célébrer le mariage de Monsieur Ruben, Manuel DO CARMO MARTIN et Madame Justine, Emmanuelle, Micheline APPLANAT, le Samedi 7 mars 2026 à 14 heures.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'application du présent arrêté.

Ampliation en sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Vaucluse

Fait à PERTUIS, le 6 février 2026.

Le Maire
Roger PELLENC



M